

# 10<sup>c</sup>. Journal du Lot 10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

**Abonnements**

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 34	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE  
Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

**Rédaction & Administration**  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur  
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

**Publicité**

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RECLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d° — )	1 fr. 25
» 2 <sup>e</sup> page ( — d° — )	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Dans l'attente de la note britannique : quelles seront les propositions de Londres? — Les suggestions anglaises équivalraient à une révision du Traité. — L'alliance franco-belge est visée : elle doit résister aux épreuves des jours prochains. — A Lausanne : la paix paraît prochaine.**

C'est de Londres toujours qu'on attend la lumière.  
On sait, en effet, que M. Baldwin et lord Curzon ont annoncé qu'ils soumettraient, dès cette semaine, aux alliés, un projet de réponse commune à la note allemande du 7 juin.  
Quel sera le contenu de ce projet de réponse?  
A défaut de précisions certaines, on ne manque pas d'indications fort vraisemblables.  
Voici, semble-t-il, quelles seront les grandes lignes des propositions britanniques :  
1° En dépit des réserves et des atténuations nécessaires, la demande d'enquête internationale sur la capacité de paiement de l'Allemagne, que M. Cuno formula le 7 juin, serait accueillie explicitement ou implicitement.  
2° Les garanties offertes par Berlin — substitution au contrôle local de la Ruhr et du Rhinland du contrôle général des finances allemandes — seraient acceptées en principe, sous bénéfice d'explications plus détaillées.  
3° La résistance passive serait blâmée, mais sa suppression par les ministres du Reich serait plus ou moins nettement liée à un changement de la politique franco-belge du 11 janvier.  
4° Quant à l'idée lancée par l'Allemagne (note du 7 juin) qu'une grande conférence des vainqueurs et des vaincus pourrait être convoquée pour fixer la marche à suivre, il n'est pas sûr qu'elle soit retenue.

Si les suggestions britanniques sont telles que nous venons de l'indiquer, elles ne tendront à rien moins qu'à dégrader au Traité de Versailles. Il est manifeste, par exemple, que la proposition de confier à une Commission internationale le soin d'évaluer la capacité de paiement de l'Allemagne constitue une atteinte directe aux clauses du traité.  
A plus forte raison, la réunion d'une grande conférence des vainqueurs et des vaincus de 1918 équivalait à une révision du dit traité.  
En définitive, les ministres anglais favorisent de fait sinon d'intention, les anciens ennemis communs qui, eux, s'ingèrent à échapper au paiement des réparations.  
La France ne peut admettre et n'admettra pas les combinaisons préparées par Londres.  
La France entend rester fidèle au traité, qui constitue la charte de ses droits.

Les discours de M. Poincaré à Senlis a prévenu la manœuvre où l'on prétend nous entraîner.  
Le président du Conseil français a été d'autant mieux inspiré à définir sa position que le chancelier Cuno incarne la politique de rébellion contre le Traité de Versailles.  
Des lors, comment n'être pas frappé de la similitude de tactique entre Londres et Berlin?  
Il y a là mieux qu'une simple coïncidence.  
Mais est-ce une raison pour que nous abandonnions nos droits?  
Depuis des semaines, les dirigeants de Londres manœuvrent pour séparer la France et la Belgique.  
Aujourd'hui, ils espèrent que le moment est venu de porter un coup mortel à la solidarité franco-belge.  
Les tractations en cours n'ont peut-être pas d'autre but que celui-là, coûte isoler la France.  
On nous en veut. Outre-Manche, notre thèse la Belgique et l'Italie.  
A cette époque, la France fut autorisée à dire que l'Angleterre s'était vis-à-vis de l'Allemagne, que la responsabilité d'avoir rompu le faisceau des forces antigermaniques n'incombe pas aux puissances présentes

de la Ruhr, mais à la seule puissance absente.  
Rétablir la situation d'avant janvier : tel est le soin dominant de Londres.

On voudrait pouvoir dire que c'est la France qui poursuit une action isolée, que c'est notre pays qui a brisé l'union alliée.  
Ce résultat atteint, on espère que la France ne pourrait plus persévéralongtemps dans ses inflexibles résolutions.

Ces espoirs britanniques se réaliseraient-ils?  
Verrons-nous les dirigeants belges abandonner les deux principes essentiels de la politique commune des réparations : point de conversation avec l'Allemagne tant que la résistance passive ne sera pas abandonnée; point d'évacuation de la Ruhr, si ce n'est en proportion des paiements effectués par le Reich?  
Il n'est pas douteux que des efforts considérables ont été tentés à Bruxelles par le représentant britannique pour parvenir à un tel résultat.

Néanmoins, nous voulons et nous pouvons espérer que M. Theunis demeurera fidèle à ses précédentes directives.  
Ce n'est pas à la légère et sans mûre réflexion qu'il s'est rangé à nos côtés en janvier, mais en pleine connaissance de cause et parce qu'ainsi le commandait l'intérêt belge.  
Or, l'intérêt de la Belgique commande aujourd'hui encore à notre allié de rester dans la Ruhr.  
Il n'est pas aventureux de supposer qu'elle y restera!

Les dernières nouvelles permettent enfin d'espérer que la paix orientale ne tardera pas à être signée.  
L'accord serait fait sur tous les points entre les Turcs et les Alliés.  
Cet accord porte d'abord sur les concessions.  
Les Alliés ont renoncé à faire reconnaître le principe de la validité de certaines prérogatives lésées par les contrats Chester.  
Une fois de plus donc les Alliés ont capitulé devant l'astucieuse intransigence des Turcs.

Sur un point seulement ils ont résisté : l'évacuation navale des Détroits que les Turcs exigeaient immédiatement.  
Mais les Alliés ont compris qu'ils ne pouvaient pas renoncer si vite à protéger leurs nationaux.  
Ils ont tenu bon.  
Et ils reçoivent la récompense de leur résistance, puisque chaque puissance pourra conserver dans les eaux de Constantinople, jusqu'au 31 décembre 1923, un croiseur et deux torpilleurs.  
Maintenant, est-ce vraiment la fin? On voudrait pouvoir l'espérer.  
Mais les Turcs nous ont tellement habitués à revenir sans cesse en arrière qu'on peut craindre de leur part un renouveau d'exigence au dernier moment, à l'instant même de l'échange des signatures.  
Pourtant, chacun souhaite l'achèvement de cette lamentable comédie que fut la Conférence de Lausanne.

**Lloyd George, la paix et la reconstruction**

Nous ne parvenons pas à comprendre la politique britannique à l'égard du problème franco-allemand.  
Voici pourtant un aveu qui semble jeter une certaine lumière sur les pensées directrices d'une partie des dirigeants anglais.  
Cet aveu est de Lloyd George.  
Maintes fois, nous avons dit et montré tous les dommages causés par l'ex-Premier Anglais à la cause de la paix, de notre pays, de la reconstruction économique de l'Europe.  
Or, voici qu'aujourd'hui Lloyd George a rencontré la vérité... et qu'il ne l'écarte point!  
Traitant, l'autre jour, aux Communes la question ouvrière britannique, Lloyd George a dit en propres termes, d'après le Times :

« Dans sa déclaration de jeudi, le premier ministre (M. Baldwin) a fait entendre que la situation actuelle est causée, en très grande partie, par l'occupation de la Ruhr. Il y a, dans notre pays, des foules de gens qui croient qu'au moment où la question

de la Ruhr sera réglée, tout sera bien. (On crie : Non ! sur les bancs du parti ouvrier.)  
« Ne nous faisons pas d'illusions sur le résultat qui se produirait, même si la question de la Ruhr était résolue. Supposez que demain vous régliez le problème des réparations et que vous ayez en Europe une véritable paix. Est-ce que cela vous donnerait la prospérité?  
« Au moment où la paix sera rétablie en Europe et où les changes seront stabilisés, vous vous trouverez face à face avec les véritables rivalités et avec les véritables concurrences. La France ne s'est pas contentée de rebâtir ses régions dévastées; elle les a méthodiquement reconstruites. Elle a édifié des usines du type le plus nouveau, elle a introduit l'outillage le plus récemment inventé. Elle a énormément accru sa capacité de production pour les articles mêmes que nous vendons sur les marchés étrangers. La même chose s'est passée en Allemagne; ils sont tous prêts pour le grand essor qui pourra survenir quand on sera arrivé à un règlement.

« Paroles significatives et qui traduisent bien, semble-t-il, les préoccupations dominantes de « hommes d'affaires » d'Outre-Manche : « Vous vous trouvez face à face avec les véritables concurrences.  
« Voilà l'aveu ! Les gens qui attaquent inlassablement la France, en Grande-Bretagne, sont ceux qui estiment que notre pays travaille trop, qu'il économise trop et, surtout, qu'il fabrique les mêmes produits qu'eux.  
« Au fond, on ne pardonne pas à la France d'avoir si rapidement relevé ses ruines, parées de blocs et de tours sur son outillage économique.  
De fait, Lloyd George est allé jusqu'à reprocher à la France de travailler sans relâche à la reconstitution de ses régions dévastées.  
Nous citons encore textuellement ses paroles :

« Lorsque les conditions de la vie seront redevenues normales et seront stabilisées, l'Angleterre aura à faire face à une concurrence ardente. La France ne s'est pas contentée de rebâtir ses régions dévastées dans l'état où elles se trouvaient avant la guerre. Elle est en train de les reconstruire de fond en comble; ses nouvelles usines sont du dernier modèle; elle creuse de nouveaux bassins; elle élargit et approfondit ses canaux; accroît sa marine marchande, qui se trouve déjà augmentée de plus d'un million de tonnes!  
« N'est-il pas amusant d'entendre M. Poincaré dénigrer l'Allemagne parce qu'elle dépense l'argent qu'elle doit à construire de nouveaux canaux, alors que surgit des dévastations d'une seule de ses provinces, une nouvelle France, et que celle-ci se construit de nouvelles usines qui augmenteront ses facultés productives?  
Ainsi, pour Lloyd George et pour nombre de ses compatriotes, la France a commis un crime en travaillant; elle aurait dû rester pantelante, fière de ses ruines et de ses lauriers, mais meurtrie, anéantie, agonisante.  
Elle a préféré se sauver elle-même, refaire ses forces. Eh bien, le sied d'entraver ses efforts de renaissance. Ce n'est pas tout.

Les paroles de Lloyd George enseignent encore que l'ex-Premier est pareillement inquiet de l'Allemagne.  
Eux aussi, les Allemands travaillent et, si l'affaire des réparations s'arrange, ils seront « prêts pour le grand essor qui pourra survenir.  
Voilà ce qu'il faut prévenir.  
Et c'est pourquoi on tente de perpétuer la querelle franco-allemande.  
Eh bien, non ! La France veut la paix; elle veut aussi la reconstruction de l'Europe.  
Elle réalisera ce programme envers et contre tous les fauteurs de division et de haine.  
M. D.

**INFORMATIONS**

**Dans la Ruhr**

Une note officielle annonce que le gouvernement du Reich fera toutes les démarches susceptibles d'empêcher que les trois condamnations à mort prononcées par le Conseil de guerre belge d'Aix-la-Chapelle, soient suivies d'effet.

## Pour la fin de la semaine

L'agence Reuter croit savoir que la réponse britannique aux offres allemandes est en cours de rédaction.  
Comme il est possible que des changements y soient alors apportés, il n'est pas probable, dit l'agence anglaise, que la réponse des gouvernements alliés ne parvienne avant la fin de cette semaine.  
D'autre part, lord Curzon a reçu M. de Saint-Aulaire lundi après-midi. L'ambassadeur d'Italie s'était également rendu au Foreign Office dans la journée.

**Le prix d'une journée de mineur**

Les salaires des mineurs de l'Allemagne ne occupée vont être augmentés de manière à atteindre, au 31 juillet, 152.000 marks par journée de travail.

**Les attentats**

Entre les stations principales d'Aix-la-Chapelle et d'Aix-West, une sentinelle belge aperçut un individu accroupi, qui creusait un trou sous la voie ferrée.  
La sentinelle s'approcha, mais son attention fut attirée également par un groupe d'individus qui faisaient le guet.

La sentinelle ayant été aperçue par les individus, ceux-ci firent feu sur elle.  
Pendant ce temps, un autre sentinelle belge avait aperçu l'individu qui creusait le trou sous la voie ferrée et qui y déposait une bombe. Le soldat belge rampa dans la direction du malfaiteur et le tua d'une balle dans le cœur.

Les autres individus, au nombre de trois, prirent alors la fuite. L'enquête a permis de constater l'identité de l'individu tué. Il s'agit d'un cheminot allemand actuellement en grève qui essayait de faire sauter un convoi.

**L'attitude belge**

Interrogé à son retour de Bruxelles où il venait d'avoir une entrevue avec MM. Jaspard et Theunis, M. de Gaiffier, ambassadeur de Belgique à Paris, a déclaré à un journaliste :

« Nous sommes dans la Ruhr, a-t-il répondu, et nous n'en sortirons que dans les conditions qui ont été déterminées par le dernier discours de M. Jaspard et confirmées par les entrevues franco-belges. Un point, c'est tout ! »

## Les agitateurs monarchistes allemands

La princesse Marguerite de Hohenclohe Orléans, qui avait donné asile au général von Luttwitz l'un des auteurs du coup d'Etat Kapp et plus tard au capitaine Ehrhardt, a été arrêtée sur mandat d'arrêt du parquet de la Cour d'empire de Leipzig. Elle se disposait à suivre l'exemple d'Ehrhardt et à prendre la fuite. Malgré l'absence du principal inculpé, le procès commencera le 23 juillet.

## Arrivée à Berlin d'une mission américaine

La mission envoyée par le gouvernement américain et composée de personnalités politiques et économiques est arrivée à Berlin pour étudier la situation économique de l'Allemagne.  
A sa tête se trouve le ministre du travail américain, M. James Davis.  
La commission vient d'Amsterdam et sa mission à Berlin terminée elle se rendra à Varsovie et à Rome. Puis elle rentrera en Amérique.

## Les Français prisonniers en Allemagne

La Ligue des droits de l'homme avait demandé au gouvernement français de faire connaître les noms de nos concitoyens détenus indument en Allemagne. M. Poincaré vient d'informer la Ligue que quatre Français sont actuellement incarcérés dans les prisons allemandes, ce sont :  
M. Albert Athert, dont les parents habitent Mulhouse, arrêté à Mannheim, le 11 juillet 1922, sous l'inculpation d'espionnage.  
M. Edmond Schuldes né à Mulhouse, interprète à la régie des chemins de fer rhénans à Ludwigshafen, arrêté le 15 mai dernier, à Mannheim, pour espionnage.  
M. Bergasse, interprète auprès de bureau de la place de Wors, qui, s'étant rendu sans passeport en zone occupée, fut molesté, le 23 avril, par

## Les combattants américains approuvent la France

Clôture leur convention annuelle, les vétérans de la Rainbow division ont adopté une résolution approuvant l'occupation de la Ruhr.

## Que prépare Hugo Stinnes en Haute-Silésie polonaise?

On manifeste une certaine inquiétude au sujet des importantes acquisitions de Stinnes en Haute-Silésie polonaise. Il est devenu virtuellement maître des établissements de Wielkie Hayduki (ci-devant « Bismarck-Huette »), qui englobent des gisements de fer, hauts-fourneaux, fonderies et forges, et peuvent être transformés en peu de temps en une des plus formidables usines de guerre sur le Continent. La plupart des mines de la Société minière de Katowitz a passé du coup entre les mains de Stinnes. Celui-ci a réussi de la sorte à placer encore une partie de ses capitaux en dehors du Reich.

## La république en Crète

L'escadre grecque se trouve actuellement à La Canée.  
Quoique le gouvernement assure qu'il ne s'agit que de manœuvres navales, l'opinion publique est fortement surexcitée par ce départ de l'escadre pour la Crète.  
On crête à l'amiral Hadjichristos le projet de proclamer la République en Crète et d'essayer de renouveau ainsi la tentative avortée du général Pangalos à Salonique.

## Une nouvelle lampe à grande puissance pour la téléphonie sans fil

Le général Ferrié a présenté à l'Académie des sciences une note sur une nouvelle lampe de T. S. F. de grande puissance. Jusqu'alors, les lampes servant à la T. S. F. n'atteignaient qu'une puissance médiocre et, d'autre part, revenaient très cher. On est maintenant parvenu à construire une lampe de trois électrodes démontables qui permettra de réduire considérablement les frais d'entretien. Cette lampe est en service depuis le mois de mai et assure seule le service de la téléphonie sans fil de la tour Eiffel.

## Tirages financiers

**Bons fonciers 1887.** — Le n° 68.371 est remboursé par 100.000 fr.  
Le n° 88.793 est remboursé par 2.000 fr.  
Les 10 n° suivants sont remboursés chacun par 1.000 fr. : 3.538 8.556 24.088 30.516 31.877 44.815 114.630 170.864 172.659 186.794.  
826 n° sont remboursés par 220 fr.  
**Bons Algériens, bons fonciers 1888.** — Le n° 77.075 est remboursé par 100.000 fr.  
Le n° 57.375 est remboursé par 2.000 fr.  
Les six n° suivants sont remboursés par 1.000 fr. : 16.754 36.331 77.331 77.246 96.041 145.096 149.331.  
388 n° sont remboursés par 200 fr.

## CHRONIQUE LOCALE

### Le cas n'est pas unique!

Les journaux font beaucoup de bruit autour d'un incident qui s'est passé à l'occasion de la distribution des prix aux élèves du lycée de Châteauroux.  
L'incident est le suivant :  
Les parlementaires républicains de l'Indre, la municipalité de Châteauroux et plusieurs notabilités républicaines se sont abstenus d'assister à la distribution solennelle des prix aux élèves de Châteauroux pour protester contre la désignation par M. le ministre de l'Instruction publique d'un président dont les enfants suivent les cours d'un établissement congréganiste de la ville.  
Ce président était M. Pataud, député de l'Indre.  
A notre avis, c'est beaucoup de

bruit pour rien. Un député est le représentant de sa circonscription; à ce titre, il a bien le droit et même le devoir de s'intéresser aux fêtes, aux cérémonies qui ont lieu dans sa circonscription.  
Mais s'il est « indésirable » pour occuper le fauteuil du milieu dans une cérémonie publique, c'était bien le moins qu'on le lui signifiait avant cette cérémonie.  
Toutefois, nous aurions mauvaise grâce de blâmer les protestataires. Les motifs de leur protestation sont tout à fait légitimes.

Mais, est-ce que pareil fait est particulier, spécial au lycée de Châteauroux? Est-ce qu'aujourd'hui les cérémonies, les fêtes laïques ne sont pas présidées par ceux-là même qui en furent les plus ardents adversaires?  
Nos souvenirs étant trop précis, nous n'hésitons pas à répondre : oui.  
Le politicien profite des événements, des circonstances pour se faire un peu de réclame.  
Qu'importent les moyens, qu'importent les capitulations morales pour réussir!  
Le cas du député Pataud n'est pas isolé et les néo-républicains-démocrates, laïques sont légion!  
Nous avons, hélas ! l'occasion d'en rencontrer parfois; bientôt, nous en rencontrerons davantage.

Ce n'est pas le cas du député de l'Indre que les journaux auraient dû souligner; ils auraient dû enquêter et, l'enquête faite, en donner les résultats. Ils auraient trouvé que le cas de ce député n'est pas unique en France!

## LOUIS BONNET.

## Contributions indirectes

M. Chastagnol, Jean-Baptiste, de Souillac, surnuméraire dans la Seine-Inférieure, est nommé surnuméraire dans le département du Lot à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain.

## Au barreau

Les avocats du barreau de Cahors ont constitué ainsi le Conseil de l'ordre pour l'année judiciaire 1923-1924. Bâtonnier : M. Tassart. Membres du Conseil de l'ordre : M<sup>rs</sup> Martin, Lacaze, Gisbert, Vigoutoux.  
Secrétaire-trésorier : M<sup>r</sup> Martin.

## Gendarmerie

M. Louis Mugné, chef de brigade de 3<sup>e</sup> classe à la 14<sup>e</sup> légion, est nommé à Payrac (Lot).

M. Pinsat, chef de brigade de 3<sup>e</sup> classe à Payrac est nommé à Ville-neuve-sur-Lot.

## Commission départementale

La Commission départementale a pris les décisions suivantes :  
Une subvention de 200 fr. est accordée à la commune de Cremps pour réparations au groupe scolaire. 150 fr. sont accordés pour réparations aux bâtiments scolaires de la commune de Grézels.  
100 fr. sont votés pour acquisition de matériel scolaire à la commune de Lamothe-Fénélon.  
Une subvention de 100 fr. est votée pour réparations à la maison d'école de Latouille-Lentillac et 600 fr. sont accordés pour le même objet à la commune de Rampoux.  
La commune de Catus obtient une subvention de 200 fr. pour réparation du mur de clôture du cimetière et la commune de Salignac, 200 fr. pour réparation des verrières de l'église.  
200 fr. sont votés pour réparations des charpentes et de la toiture de l'église de Thégra.

La Commission départementale adopte la révision du prix de journée d'entretien des indigents pour l'année 1923, à l'hôpital de Cahors.  
M. le Préfet est autorisé à demander que le taux de l'emprunt pour le chemin de fer de St-Céré à Bretenoux-Biars soit fixé à 7,45 0/0.  
La commune de Cras demande un changement d'affectation d'une somme de 500 fr. attribuée au chemin rural de Cayrou. Adopté.  
Une subvention de 200 fr. est accordée à la commune de Belfort, pour l'enseignement des travaux manuels à l'école de garçons.  
2.500 fr. sont votés pour la réfection du chemin rural de Capmeil, dans la commune de Linac.  
La commission émet un avis favorable à la révision des tarifs et réglemets des octrois de Cahors.

## Elle arrosera le 15 Août

Dans sa dernière séance, le Conseil municipal s'est occupé de l'arroseuse automobile qui assurera, pendant les grandes chaleurs, l'arrosage des Boulevards.

Il paraît que cette arroseuse fonctionnera dès le 15 août, jour de la fête de Cabessus.

Si l'on en croit le dicton, et même si l'on se rapporte aux précédentes années, la fête de Cabessus est très souvent arrosée par un gros orage.

La date de l'inauguration de l'arroseuse automobile serait donc significative.

Quoi qu'il en soit, il est temps qu'un service soit assuré, par ce temps de fortes chaleurs, pour nettoyer les principales artères de la ville de cette immonde poussière que nous subissons.

Car il y a plus que le Boulevard qui demande à être arrosé : M. Teyssonnières a signalé, nous l'avons fait maintes fois aussi — que la rue du Lycée où passe tout le roulage de Cahors qui se rend à la gare, est la rue où les piétons avalent le plus de poussière.

M. Teyssonnières a indiqué que l'entretien de cette rue devrait être assuré par l'administration des Ponts et Chaussées.

Jadis, cette administration assurait cet entretien. Il y a belle lurette qu'elle l'a délaissé. Ce n'est pas hygiénique. Dans l'intérêt de la santé publique, elle devrait bien, de temps à autre, amener son matériel d'arrosage dans cette rue.

Mais, patience : tout arrive à point à qui sait attendre.

L'arroseuse automobile sera en chantier, dès le 15 août, elle fera tout le nettoyage nécessaire.

Aussi impatient que l'on soit, on peut bien attendre jusqu'à cette date. Nous attendons depuis si longtemps !

L. B.

## Ecole vétérinaire

Notre jeune compatriote M. Pierre-Gaston Linol, originaire de Castelnaud, vient de subir avec succès les examens à l'École vétérinaire de Toulouse.

Il a obtenu avec son diplôme, une médaille de bronze et les félicitations du jury.

Nos félicitations à M. Linol.

## Voirie

On réclame un sérieux nettoyage dans la rue Martin-Baudel, faubourg Labarre.

Il est, certainement, d'autres rues qui mériteraient d'être nettoyées. Mais la rue Martin-Baudel est encombrée par des immondices que la voirie ferait bien d'enlever le plus tôt possible. C'est une question d'hygiène.

L. B.

## L'horloge

L'horloge de l'Hôtel de Ville est en panne depuis mardi. Mardi à 6 heures, elle indiquait midi; puis, peu après elle a marché jusqu'à 7 heures moins 10. Arrêt complet, sur cette heure-là.

Mercredi, elle a marqué 11 heures moins 10 : elle aurait pu, aussi bien, arriver jusqu'à midi.

Et c'est pourquoi, puisqu'elle n'assure pas le service de l'heure municipale, le cadran ne fut pas illuminé durant la soirée de mardi soir.

Les spectateurs du cinéma, de cette façon, ne surent pas l'heure exacte à laquelle le spectacle se termina.

C'est probablement la chaleur qui éprouve notre horloge municipale. Il est vrai qu'en hiver, le froid, la trouble aussi.

L. B.

## Baccalauréat

Sont définitivement reçus les élèves du lycée Gambetta dont les noms suivent :

**Mathématiques :** Delpouget Lucien, Pellissier Pierre, Ollier Maurice (Mention Bien).

**Première A. :** Lacombrade Christian (Mention Assez-Bien).

## Taxe sur les boîtes aux lettres particulières

La redevance annuelle à percevoir pour le relevage des boîtes aux lettres particulières est majorée ainsi qu'il suit à partir du 16 juillet :

Villes de plus de 80.000 habitants, 150 fr. ; villes de 20.000 à 80.000 habitants, 115 fr. ; villes de moins de 20.000 habitants et sièges d'une recette de l'une des trois premières classes, 75 fr. ; autres communes, majoration par étage si la boîte fonctionne ailleurs qu'au rez-de-chaussée, 15 fr. ; pour les boîtes situées à plus de 20 mètres de l'entrée principale de l'habitation, 15 fr.

## La Chambre de commerce de Toulouse et la crise viticole

La Chambre de commerce de Toulouse, considérant que les pouvoirs publics doivent s'efforcer de développer l'exportation du vin, en aidant les producteurs à trouver de nouveaux débouchés en luttant contre la fraude sur les marchés étrangers et contre la politique du régime sec pratiquée par certains pays, en diminuant les charges fiscales qui frappent les boissons et en allégeant les tarifs des transports, demande qu'il ne soit pris à l'égard des pays avec lesquels nous avons des relations cordiales d'affaires aucune mesure douanière susceptible de provoquer des représailles dangereuses pour notre commerce d'exportation, et émet à l'unanimité le vœu qu'il ne soit porté au-

cune atteinte à l'accord franco-espagnol et que, au contraire, celui-ci soit transformé en une convention stable de longue durée.

## Caisse des Ecoles

Le Maire de Cahors, Président de la Caisse des Ecoles, a l'honneur d'informer Messieurs les libraires de la ville que l'adjudication de la fourniture des livres et objets scolaires aux élèves des diverses Ecoles publiques de la commune, pendant l'année scolaire 1923-1924, aura lieu, le dimanche 29 juillet 1923, à 10 heures du matin, à l'Hôtel de Ville.

Les soumissions, sous pli cacheté, devront être déposées à cette date, au plus tard, au secrétariat général où existe un échantillon à fournir.

## Courses de Gramat

Voici le programme des courses de chevaux qui auront lieu à Gramat :

Première journée, dimanche 5 août, à 2 h. 30 du soir :

Premier prix de la Société d'encouragement (arabes purs, 3<sup>e</sup> catégorie), 4.200 francs de prix. Distance : 2.200 mètres environ.

Prix de la Chambre de commerce du Lot (au trot monté ou attelé), 1.000 francs. Distance : 3.000 mètres environ.

Prix des Haras (1<sup>er</sup> prix du Gouvernement), 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> série, anglo-arabe 50 0/0, 6.000 fr. de prix. Distance : 2.200 mètres environ.

Epreuve interrégionale de la Société sportive d'encouragement (2<sup>e</sup> série), pour chevaux de toute espèce comptant au moins 25 0/0 de sang arabe ou qualifiés de demi-sang, 3.000 fr. de prix. Distance, 1.100 mètres environ.

Prix de la Prairie (2<sup>e</sup> prix du Gouvernement), hors classe, anglo-arabes 25 0/0, 2.000 fr. de prix. Distance : 2.200 mètres environ.

Prix de la Société des steeple-chasse de France (steeple-chasse), 2.500 francs de prix. Distance : 3.500 mètres environ.

Deuxième journée, lundi 6 août, à 2 h. 30 du soir.

Prix du Conseil général (course plate, au galop), 1.100 francs de prix. Distance : 2.000 mètres environ.

Prix de la Société d'encouragement (hors série, n. 3), 2.100 francs de prix. Distance : 2.100 mètres environ.

Prix de la ville de Gramat (course de haies), 1.100 francs de prix. Distance : 2.800 mètres environ.

Le pari mutuel fonctionnera sur l'hippodrome.

## Conseil de Préfecture

Dans sa dernière audience, le conseil de préfecture a eu à connaître des affaires suivantes :

M. François Vinatier, industriel à Souillac et concessionnaire de l'éclairage électrique pour cette ville, demande une indemnité à la commune en raison des charges extracontractuelles, consécutives à la guerre.

La demande d'expertise est mise en délibéré.

La Compagnie des travaux du Midi de la France a préparé des projets et des études en vue de doter le département d'un réseau de tramways électriques. Le liquidateur de cette compagnie demande au département une indemnité pour ces travaux.

En délibéré.

## Transfert de prisonniers

Ce sera vraisemblablement samedi 21 juillet que Marty et Certes quitteront la prison de Figeac pour être conduits à Agen, en attendant de comparaître devant la Cour, qui aura à se prononcer sur l'appel interjeté par eux au jugement du tribunal correctionnel de Figeac.

## Confédération Nationale des planteurs de tabac

Le Bureau de la Confédération Nationale des planteurs de tabac de France s'est réuni le 9 juillet, à Bordeaux, sous la présidence de M. L. Delport, député.

Etaient présents : MM. Simon et Beylard de la Gironde, Pradié de la Dordogne, Evrard des Htes-Pyrénées, Bernard et Gauteron du Lot-et-Garonne, Solleville, avocat-conseil.

Le sympathique président, a exposé l'état de la question syndicale ; pour la constitution de la commission chargée d'améliorer le monopole, M. Delport, a demandé que deux délégués des planteurs en fassent partie, l'assemblée a approuvé cette manière de voir.

M. Delport a relaté ensuite les diverses démarches qui ont abouti au paiement des primes aux planteurs, ce dont le Bureau l'a remercié.

Il a été décidé d'organiser une propagande active dans les Fédérations en vue de l'abonnement au « Planteur de Tabac » qui devrait être, vu son modeste prix, entre les mains de tous les syndiqués.

Une proposition de M. Evrard, tendant à l'obtention des primes à la fin de la campagne automatique suivant le nombre de feuilles a été renvoyée aux Fédérations qui l'étudieront et la soumettront aux délibérations du prochain Congrès national qui aura lieu à Cahors.

Avant de se séparer les membres du Bureau ont chargé M. Delport, de transmettre au nom des planteurs, leurs plus vifs remerciements à tous ses collègues qui ont pris en mains la défense des syndiqués et émis un vœu de rétablissement de santé à M. Emile Bodin, rédacteur de la « France » dont la plume a été si utile aux Syndicats et que la maladie a tenu éloigné de cette réunion.

## Pour les enfants

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire sur les précautions à prendre pour les enfants du premier âge pendant les chaleurs : les désordres les plus fréquents sont l'insolation et les troubles digestifs, notamment la diarrhée cholériforme dont la gravité varie suivant l'âge. Les enfants élevés au sein ne seront pas sevrés pendant cette période sans nécessité absolue. S'ils sont élevés au biberon, on ne leur donnera que du lait stérilisé ou bouilli et soumis à une deuxième ébullition s'il est conservé plus de 6 heures. Les biberons, tétines, verres, cuillers, seront soigneusement passés à l'eau bouillante. Il est interdit de se servir de biberons à tube ou de tétines en caoutchouc. Les enfants du premier âge ne devront jamais boire que du lait ou de l'eau bouillie sucrée ou non. On ne leur donnera jamais de fruits. Les enfants sont très sensibles à l'élévation de la température. On ne devra pas les exposer au soleil et on aéra constamment la pièce dans laquelle on les tient. On devra les vêtir de vêtements larges.

## Caisse Nationale d'Epargne

Une heureuse innovation

Depuis le 1<sup>er</sup> mars dernier, l'Administration des Postes et des Télégraphes a organisé, dans tous ses bureaux, un nouveau service de remboursements à vue sur les livrets de la Caisse Nationale d'Epargne.

Ce nouveau service, qui a vite acquis la faveur du Public bien informé, permet à tout titulaire de livret qui en fait la demande, d'obtenir dans le bureau qu'il lui plaît de désigner (généralement celui de la résidence) des remboursements immédiats sur les sommes inscrites à son avoir.

Les commerçants, les petits artisans, les fonctionnaires, les habitants des campagnes, tous ceux qui n'étant pas les clients habituels des banques ne peuvent bénéficier des avantages d'un compte courant, trouveront dans le compte local de la Caisse Nationale d'Epargne, un moyen des plus commodes pour placer à intérêts, non plus simplement leurs économies, mais aussi les sources sans emploi immédiat tout en gardant la faculté d'en disposer sans délai.

L'admission des jeunes filles dans les lycées de garçons

Le 22 octobre 1922, sur la proposition du Comité consultatif de l'enseignement public, le ministre autorisait les jeunes filles qui se préparent au baccalauréat à suivre les cours de philosophie et de mathématiques des lycées de garçons.

La mesure a été bien accueillie des familles, dont beaucoup l'avaient, d'ailleurs, demandée, et n'a donné lieu à aucun incident.

M. Delport vient de l'étendre. Désormais, les jeunes filles pourront être admises à suivre, dans les établissements d'enseignement secondaire de garçons, les cours préparatoires aux grandes écoles où les femmes peuvent entrer.

## Exposition des Beaux-Arts

Le 8 septembre prochain, s'ouvrira à Aurillac, une exposition des Beaux-Arts, comprenant peinture, sculpture, architecture, gravures, dessins, arts décoratifs, toutes œuvres d'un caractère personnel et artistique.

En dehors des sociétaires, toute demande d'admission doit être adressée au Président de la Société Artistique du Cantal, 90, Avenue de la République, Aurillac, qui donnera les renseignements nécessaires et adressera les notices indispensables.

Exposition Agricole de Périgueux

La Société d'Encouragement à l'Agriculture de la Dordogne organise du 22 au 27 août 1923 une grande exposition régionale.

Peuvent seuls y prendre part les agriculteurs, instituteurs et collectivités des départements de la Corrèze, de la Haute-Vienne, de la Dordogne, et du Lot.

Le programme comporte les volailles et animaux de basse-cour, les vins et eaux-de-vie, les produits agricoles et horticoles, l'apiculture et les publications agricoles.

Les demandes d'inscription doivent parvenir avant le 1<sup>er</sup> août au secrétaire général, 26, Boulevard des Arènes, à Périgueux.

Avis de concours

Un concours pour l'admission à l'emploi de rédacteur des bureaux de l'Administration Centrale de la Préfecture de Police à Paris, aura lieu le 22 octobre prochain.

Pour les conditions d'admission et les avantages qui sont attachés à cet emploi, tous renseignements utiles peuvent être donnés à la Préfecture du Lot (Bureau du Cabinet).

Les bouilleurs de cru

La loi du 28 février 1923 relative aux bouilleurs de cru, qui doit entrer en application au 1<sup>er</sup> août prochain, stipule que les distillations effectuées par les bouilleurs, tant dans les ateliers publics qu'à domicile, ne pourront avoir lieu qu'au cours de périodes fixes, dans chaque circonscription ou service de la régie par les juges de paix, sur proposition des maires des communes intéressées, des Syndicats agricoles et de bouilleurs, après avis du chef local des contributions indirectes.

Cette fixation doit être faite de façon que les opérations de distillation n'aient lieu à la fois que dans deux communes limitrophes, lorsque l'ensemble de leur population ne dépasse pas deux mille habitants.

Les maires, après entente avec leurs collègues des communes voisines, et après avoir consulté les Syndicats agricoles ou de bouilleurs, ainsi que, s'ils le jugent utile, les possesseurs d'alambics ambulants qui viennent, en général travailler dans leurs communes, doivent adresser, avant le 30 juin de chaque année, au juge de paix dans le ressort duquel se trouve la résidence du chef local de la régie, des propositions indiquant les dates pendant lesquelles, au cours de la campagne, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet de l'année suivante, les distillations devraient pouvoir être autorisées, pour satisfaire aux besoins des récoltants de la commune.

La même commune peut, au cours de la campagne, soit seule, soit en groupement avec les communes limitrophes figurer plusieurs fois dans le programme des distillations arrêté par les juges de paix. Le renouvellement des périodes peut être, en effet, nécessaire, soit pour permettre aux récoltants qui ne pourraient travailler pendant une période, de distiller au cours des autres soit pour assurer la distillation des divers produits récoltés dans la région et qui n'arrivent pas à maturité aux mêmes époques de l'année. Il appartient aux maires de formuler leurs propositions en conséquence.

Si les circonstances l'exigent, au cours d'une campagne, les fixations primitives adoptées par les juges de paix peuvent être modifiées par ce magistrat sur propositions spéciales des maires intéressés et après avis du chef local du service des contributions indirectes.

Dès que les fixations sont arrêtées, un exemplaire du programme des distillations est adressé par le juge de paix aux maires, et ces derniers doivent aussitôt le porter à la connaissance de leurs administrés, afin que ceux-ci puissent prendre leurs dispositions aux époques fixées.

Les soldats incorporés en 1923 et les théâtres d'opérations extérieures

Comment seront établis les tours de départ

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux autorités militaires une circulaire relative à l'établissement des listes de tour de départ individuel pour les T. O. E. des militaires appelés de tous grades et de tous emplois, incorporés à partir du 1<sup>er</sup> avril 1923 :

Des instructions spéciales fixent en temps utile l'époque à partir de laquelle les différents contingents d'appelés commenceront à faire partie ou cessent de faire partie des envois sur le théâtre d'opérations extérieures, ainsi que la proportion dans laquelle ils entrent dans chaque envoi.

« Sur chaque liste, les hommes de troupe du contingent sont inscrits dans l'ordre inverse de celui qui a été fixé par le décret du 12 janvier 1923, relatif aux règles d'affectation du contingent savoir :

« 1. Jeunes gens du contingent rangés, d'après le nombre de leurs frères et sœurs vivants ou morts pour la France, ceux qui en ont le plus petit nombre étant inscrits les premiers. A égalité de situation de famille ainsi définie, le classement sur la liste a lieu dans l'ordre suivant :

« a) Jeunes gens ne se trouvant dans aucune des situations ci-après :

« b) Soutiens indispensables de famille ;

« c) Jeunes gens pourvus du certificat de préparation au service militaire, non visés au paragraphe 2 ci-dessous ;

« d) Jeunes gens dont le père est mort pour la France ou réformé avec 50 p. 100 d'invalidité au moins ;

« 2. Jeunes gens titulaires du certificat de préparation au service militaire, ayant été autorisés à choisir leur corps par application des prescriptions du paragraphe 2 de l'article 2 du décret du 12 janvier 1923, désignés et classés entre eux d'après le nombre de points obtenus à l'examen ceux qui en ont eu le moins grand nombre étant inscrits les premiers ;

« 3. Jeunes gens mariés (ou veufs) avec un ou plusieurs enfants, classés entre eux comme il est prescrit ci-dessus pour les jeunes gens du paragraphe premier.

« Les jeunes gens des catégories A, B, et D. sont classés entre eux d'après leur date de naissance, les plus jeunes les premiers, les jeunes gens de la catégorie C. d'après le nombre de points obtenus à l'examen du certificat de préparation au service militaire, ceux qui en ont eu le moins grand nombre étant inscrits les premiers.

« Des instructions sont données pour que les noms des militaires figurant en tête de liste, et susceptibles d'être envoyés sur les théâtres d'opérations extérieures dans un délai de trois mois, soient portés à la connaissance de la troupe.

« Les hommes de troupe du contingent à envoyer sur un théâtre d'opérations extérieur sont désignés à mesure des besoins, en prenant, d'abord, les volontaires pour ledit théâtre d'opérations extérieur.

« A défaut de volontaires, les désignations sont faites en suivant l'ordre des listes de tour de départ.

« Tout militaire figurant en tête de liste et susceptible d'être désigné pour un théâtre d'opérations extérieur, dans un délai de trois mois, doit faire l'objet d'un examen médical.

« En cas de non départ pour cas de force majeure, le militaire conser-

ve son rang sur la liste de tour de départ et est désigné dès qu'il redevient disponible.

Les permissions agricoles

M. Méline, sénateur, ayant appelé l'attention de M. Chéron sur la nécessité de faire bénéficier les militaires agriculteurs de permissions agricoles à l'époque des grands travaux agricoles et des semailles, M. Chéron a répondu qu'aux termes de l'instruction du 28 décembre 1922, les militaires agriculteurs peuvent prendre leurs permissions à l'époque des travaux urgents, en remettant à leur chef de corps un certificat attestant leur profession. Ces permissions ne sont pas données en sus de permissions ordinaires. M. Chéron ajoute qu'il était intervenu à différentes reprises auprès du ministre de la guerre, mais que celui-ci n'a pu accorder des permissions plus larges aux militaires agriculteurs, en raison de la situation des effectifs. Mais il le saisit à nouveau de cette question et il informera M. Méline au cas où il paraîtrait possible au ministre de la guerre d'instituer un régime plus large de permissions agricoles.

La classe 1924

Le Conseil de révision

La date d'ouverture de la session ordinaire du Conseil de révision de la classe 1924 est fixée au 1<sup>er</sup> août 1923. La séance de clôture aura lieu le 15 décembre 1923, pour les départements autres que le département de la Seine. Le 15 janvier 1924 pour ce dernier département.

L'itinéraire du Conseil et les dates des séances seront réglées par les préfets, de façon à concilier, dans toute la mesure du possible, les intérêts en présence et en considération des conditions particulières de climat et de lieu, la période d'été et le début de l'automne étant largement mis à profit pour la visite des jeunes gens, dans les régions froides.

Les ajournés

Conformément à l'article 21 de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1923, seront convoqués devant les Conseils, les ajournés des classes 1921, 1922, et 1923. Les ajournés de la classe 1921 seront déclarés aptes au service armé ou au service auxiliaire et feront six mois de service ou seront définitivement exemptés.

Les ajournés de la classe 1922 seront déclarés aptes au service armé ou au service auxiliaire et feront un an de service ou seront définitivement exemptés.

Les ajournés de la classe 1923 seront déclarés aptes au service armé ou au service auxiliaire et feront un an et demi de service ou, suivant le cas, seront ajournés ou définitivement exemptés.

Les sursis d'incorporation

Les sursis d'incorporation de jeunes gens de la classe 1924 ou des classes précédentes seront accordés dans les conditions fixées par les articles 22 et 23 de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1923, au cours des séances de la session ordinaire de révision. En outre, une session extraordinaire, tenue dans la première semaine du mois d'octobre, au chef-lieu du département, examinera les demandes de première attribution ou de renouvellement de sursis de jeunes gens appelés à être incorporés le 10 novembre prochain. Les sursis valables jusqu'au 10 novembre 1924, accordés à des jeunes gens par le Conseil de révision de la classe 1923, ne pourront être, le cas échéant, renouvelés qu'au cours de la session extraordinaire du mois d'octobre 1924.

Les dispositions relatives à l'examen médical des jeunes gens et à leur présentation, le cas échéant, devant la Commission médicale, feront l'objet d'instructions spéciales qui seront adressées incessamment aux autorités intéressées.

Conférence

On nous prie de faire savoir qu'en raison de la mort de M. Malvy père, la conférence d'Education Laïque et Républicaine, organisée par la Jeunesse Laïque Cadurcienne, est retardée au mercredi 25.

Pour les petits et moyens commerçants et industriels

Le Congrès annuel des Banques Populaires s'est tenu à Paris les 24 et 25 juin 1923.

La Caisse Centrale des Banques Populaires a tenu son premier Congrès annuel, qui a été clôturé par un banquet sous la présidence de M. Dior, Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Dans le rapport qu'il a présenté à l'assemblée ordinaire, M. Ginot, secrétaire général a fait ressortir que ces organismes du crédit coopératif à l'usage des petits et moyens commerçants et industriels ont fait, durant l'année 1922, un chiffre global d'opérations s'élevant à 9.400 millions de francs.

Si l'on considère que ces chiffres sont en augmentation de 86 0/0 sur ceux de l'exercice précédent, on se rendra aisément compte de l'essor rapide qu'ont pris en France les banques populaires instituées par la loi de 1917.

Une assemblée extraordinaire qui a suivi, a porté le capital de la Caisse Centrale des Banques Populaires de 1 à 2 millions.

Le Banquet

Autour de M. Dior, Ministre du Commerce et de l'Industrie avaient pris place : MM. Clémentel, sénateur, auquel sa qualité d'auteur de la loi

de 1917 a valu le surnom de « père des banques populaires » ; Binet, de la Caisse Centrale et Ginot, secrétaire général ; Prévot, Adolphe Chéron, René Lefebvre, Victor Constant, députés, Robineau, gouverneur de la Banque de France ; Ernest Picard, sous-gouverneur, et Mollic, directeur général de l'Escompte, Lehieux, président de l'Union Syndicale des Banques de Paris et de Province, Charmeil, directeur et Delamarque, inspecteur général du crédit au Ministère du Commerce ; Labouchère, chef du cabinet, Tardy directeur général de l'office national du Crédit agricole, et plusieurs délégués des banques populaires de province parmi lesquels : MM. Viollet, de Grenoble ; Molinier de Caracassonne, Jean Sarna-Soucas de Perpignan, etc.

Au dessert, plusieurs allocutions ont été prononcées :

M. Binet, le premier a pris la parole pour exposer la situation générale de la Caisse centrale qui accuse, pour l'exercice 1922, un solde bénéficiaire appréciable et signaler les améliorations récemment réalisées : augmentation des réserves spéciales pour le remboursement des avances de l'Etat ; création du service de contrôle organisé par le Ministère du Commerce, etc.

Il a été dit ensuite que la Caisse centrale était prête à étendre son action au crédit artisanal et au crédit hôtelier et il a exprimé le vœu que les crédits alloués par l'Etat, qui sont actuellement de 40 millions, soient augmentés en proportion du développement de l'organisme.

En terminant, M. Binet a remercié tout particulièrement la Banque de France grâce à laquelle l'insuffisance de la dotation de l'Etat a été largement comblée.

A son tour, M. Robineau, gouverneur de la Banque de France, a dit les heureux résultats qu'on pouvait attendre des banques populaires et le rôle considérable qu'elles sont appelées à jouer. Malgré la réserve à laquelle il est tenu de par ses importantes fonctions, M. Robineau a assuré les dirigeants de la Caisse centrale de son appui le plus large pour que les avantages du crédit mutuel puissent se faire sentir principalement dans le petit commerce.

M. Prévot a fait ensuite un appel de crédit en faveur de l'industrie hôtelière et M. René Lefebvre a demandé que les Banques populaires soient exonérées de l'impôt qui retomberait finalement sur les petits et moyens commerçants déjà si lourdement frappés. Le député du Nord a terminé par une image heureuse, comparant la Caisse centrale à un arbre planté par M. Clémentel au temps où il était ministre du Commerce, entouré de meilleurs soins par son successeur M. Dior, et « arrosé » par la Banque de France. Prenant ensuite la parole, M. Victor Constant a pris la défense de l'« arroseur » du trésor qu'est le commerçant français.

Enfin, après une vibrante allocution de M. Clémentel, qui a manifesté son attachement à son œuvre, M. Dior a magnifié, chiffres à l'appui, l'essor des banques populaires : de 1921 à 1922, en effet, le nombre de succursales est passé de 55 à 92 et le nombre de coopérateurs de 11.612 à 21.331, ce qui porte le capital entièrement versé à 34 millions de francs environ, les succursales d'Alsace et de Lorraine comprises. « Ces chiffres », a ajouté le ministre, sont impressionnants. »

En raison de la quantité d'intelligences que préoccupe la question du crédit mutuel, M. Dior envoie en la matière des solutions prochaines tout à fait pratiques, qui, après avoir été éprouvées par les événements, seront un grand bienfait pour les entreprises individuelles.

M. Dior, ainsi que les autres orateurs, a été chaleureusement applaudi.

(Extrait de La Journée Industrielle du mardi 26 juin 1923).

Bon comptable est demandé aux Grands Magasins de Nouveautés

« Au Printemps »

9-11, Rue du Maréchal Foch, CAHORS.

Situation très intéressante et sûre

Représentants receveurs courtiers sont également demandés pour la région.

On demande des jeunes gens pour le déboulage.

Usine Appareillage Electrique et Mécanique, avenue de l'Abattoir, CAHORS.

Arrondissement de Cahors

Larroque-des-Arcs

Acte de probité. — Samedi, la jeune Magot, de Larroque, ayant trouvé la route de Cahors un porte-feuille contenant une certaine somme, s'est empressée de la remettre à son légitime propriétaire.

Nos félicitations.

Limogno

# DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 23.

## La note Britannique

On s'attend à recevoir la note Britannique, à Paris, demain. Il sera vraisemblablement trop tard pour que le Conseil des ministres puisse l'examiner ce même jour. Elle ne pourra être complètement discutée avant la semaine prochaine lors du prochain Conseil des ministres. M. Poincaré aura eu le temps de l'examiner dans tous les détails.

## L'attitude de l'Amérique

De Washington : Dans l'entourage de M. Hughes on indique que les Etats-Unis refuseront de participer au plan britannique si la question des dettes interalliées est seulement évoquée. On estime, dans les milieux officiels et diplomatiques, que la suggestion Baldwin est une erreur s'il espère que les Etats-Unis participeront dans ces conditions à l'effort général de règlement.

## La Russie et les Turcs

De Moscou : Bien que le gouvernement des Soviets n'ait pas encore répondu à l'invitation de venir signer le traité de Lausanne, on est d'avis que la réponse sera négative.

## Le bey de Tunis à Rambouillet

Le Bey de Tunis est aujourd'hui l'hôte du Président de la République à Rambouillet.

## La Bavière

contre l'attitude des nationalistes  
De Munich : Pour la première fois le gouvernement bavarois désapprouve ouvertement l'attitude des nationalistes socialistes à la suite des incidents de samedi et dimanche.

## SI LES PIEDS VOUS BRULENT



## COMME DU FEU

C'est que vous avez les pieds sensibles qui s'enflent et s'échauffent facilement ou que vous souffrez de cors, durillons ou autres callosités douloureuses. Un bon conseil : trempez-les de soir dans une cuvette d'eau chaude additionnée d'une petite poignée de Saltrates Rodell et vous serez surpris d'un soulagement immédiat et vous vous étonnerez d'en avoir obtenu tant et vous vous étonnerez de l'usage d'une préparation si simple et si efficace. Elle agit par son action désinfectante et oxygénante, fait promptement disparaître toute culture et moisissure, toute sensation de douleur et de brûlure, et combat les effets si désagréables d'une transpiration abondante. Les cors et durillons sont ramollis à un tel point que vous pouvez les enlever facilement sans douleur ni risque, opération toujours douloureuse. Ce simple traitement peu coûteux guérira tous vos maux de pieds, sinon le préparateur s'engage formellement à vous rembourser le prix d'achat sans difficultés et sur simple demande.

## DANS TOUTES LES PHARMACIES

**SALTRATES RODELL**  
MÉFIEZ-VOUS BIEN DES CONTREFAÇONS

## Aux amateurs d'ancien

Allez voir chez CAMBRAI, marchand de meubles, 18, rue des Soubirous, à côté de la prison, son assortiment d'armoiries, commodes, bahut ordinaire et de travail, vaisselier, tables ordinaires, chaises, vaisselle et autres bibelots en tous genres.  
Vous trouverez aussi tout l'assortiment du meuble moderne ainsi qu'un piano avec son tabouret en assez bon état.

## VINS DOUX NATURELS

Banyuls-Grenache-Muscad  
Représentants sérieux demandés  
**Maurice SAGOLS & Co**  
PORT-VENDRES (Pyr.-Or.)

## BULLETIN AGRICOLE

### Un peu de chronique vinicole

Nous avons reçu la lettre suivante :

Je me permets, en qualité de Lotois, de suggérer une idée qui pourrait, dans l'avenir, rendre de très grands services à nos propriétaires viticulteurs du Lot et, par répercussion, à tous les déracinés Lotois de Paris et d'ailleurs, qui désirent consommer les bons vins de notre région.

Le mois dernier, le 27 juin, je constatai quela Chambre Commerce de Cahors avait créé une Commission spéciale chargée de classer nos vins en plusieurs zones; c'est peut-être une bonne idée, mais je crains qu'elle n'engendre dans l'avenir nombre de discussions et je me demande même si ce classement aura de bons résultats en ce qui concerne la vente de ces vins.

Il ne faut pas croire que la qualité de nos crus soit ignorée, même dans la classe laborieuse.

Demandez à n'importe quel maçon, limousin ou savoyard, ce qu'il pense des vins du Lot, il répondra de suite que ce sont de très bons vins et, s'il apprend qu'un débitant en est approvisionné, il n'hésitera pas un seul instant à se rendre de préférence dans cet établissement; moi-même je l'ai constaté quand je vendais le vin de mon regrettable cousin, M. Lucien Paulus, bien connu de tous à Cahors.

Nous sommes à Paris de nombreux Lotois (22.000 paraît-il), nous avons fondé de très belles associations amicales, nous aimons notre pays et nous ne demanderions pas mieux que d'aider nos compatriotes viticulteurs à vendre leur récolte.

Aussi vais-je exposer brièvement mon idée, quitte plus tard à la développer si elle est prise en considération.

Je crois qu'il serait nécessaire :

- 1° de créer une coopérative vinicole lotoise, dont le siège social serait à Cahors et où tous les propriétaires ayant du vin à vendre seraient admis moyennant une cotisation annuelle de X... francs.

2° chaque propriétaire adhérent à la coopérative serait visité par un dégustateur, qui mentionnerait la quantité du vin à vendre, la qualité et le degré pesé au malingot.

3° tous les vins seraient vendus au degré de manière à éviter toute contestation. Une majorité de X... fr. par barrique serait calculée pour rémunérer le personnel chargé de faire fonctionner la coopérative et payer les divers frais.

4° un bureau, installé à Paris, grouperait toutes les commandes afin que les expéditions fussent faites par wagons complets, ce qui rendrait le transport moins onéreux.

5° chaque fût porterait le nom de l'expéditeur et du destinataire. A l'arrivée du wagon, toutes les feuilles d'expéditions seraient remises à un camionneur désigné à l'avance et chargé de livrer le vin à domicile moyennant un prix de X... fr. Il reprendrait en outre les fûts vides qui seraient réexpédiés au lieu d'origine.

6° la coopérative pourrait au besoin être propriétaire des fûts qu'elle prêterait aux expéditeurs et tous ceux qui seraient rendus réexpédiés au siège social. A cet effet, la coopérative pourrait être autorisée à émettre des actions permettant l'achat de ces fûts.

Il est probable, que mon idée n'est pas nouvelle, elle est même appliquée dans d'autres départements; mais pas que je sache dans le nôtre. Je suis presque certain que notre excellent Directeur des Services de l'Agriculture, M. Lafon, nous aiderait par ses conférences à décider les viticulteurs à faire partie de la coopérative vinicole et rédigerait des statuts.

Je souhaite aussi que la Chambre de Commerce s'y intéresse pour le plus grand bien des producteurs et des consommateurs.

Louis CANIAC.

## BOURSE

10% par mois ass. à tous capitaux. Conseils gratuits par spéculateurs sérieux. LUX-BOURSE, 11, place Tourny, BORDEAUX.

Ces lignes ont été le don d'émoi pour M. Fajolles, propriétaire de l'Hôtel de l'Ecu de France qui nous adresse une longue lettre pour « protester avec la dernière énergie » lettre dont il demande la publication pour « réparer le tort causé ».

Quel tort ? Nous ne le voyons pas très bien.

Nous avons parlé d'une légende ; or, chacun sait que le propre d'une légende est de n'être pas fondée.

Nous avons dit malaisé et non pas impossible !

Aussi bien, M. Fajolles reconnaît que M. Pauvrehomme « a largement mérité les compliments » qui lui furent unaniment adressés par les convives du 8 juillet.

Nous fallait-il, parce que l'Hôtel de la Boule d'Or avait superbement servi le banquet, féliciter en bloc tous les hôtels de Gourdon ?

C'était difficile, on en conviendra ! Maintenant, et comme nous ne tenons pas à faire de peine à qui que ce soit, nous donnons volontiers acte à M. Fajolles de son affirmation : l'Hôtel de l'Ecu de France « depuis sa fondation n'a cessé d'être honoré de la confiance des personnalités les plus distinguées du monde ecclésiastique, civil et militaire ».

Incendie de bois. — Nous avons relaté sommairement, ces jours derniers, les incendies de bois qui se sont produits, on ne sait comment, dans les étendues boisées de Roqueval, commune de Payrignac et de Fontveysière, commune de St-Cirq-Madelon.

L'incendie, qui comprenait deux foyers, s'étendait sur un espace d'environ 65 hectares, dont 60 pour le premier et 5 pour le second, distants l'un de l'autre d'environ un kilomètre.

Activé par un vent du Midi très intense, le feu gagna rapidement du terrain et menaçait les hameaux voisins, notamment Cournazac et Fontveysière, qui auraient certainement été détruits.

Heureusement que le violent orage survint inopinément dans la nuit du 14 au 15 a éteint ces incendies, qui effrayaient à juste titre les populations des alentours.

On se perd en conjectures sur les véritables causes de ces incendies.

Dès le début, M. Lespinasse, maire de Saint-Cirq-Madelon, fit appel à la population et essaya, avec une quarantaine d'habitants, de circonscire le foyer. La violence du vent et la rapidité de l'incendie rendirent leurs secours inutiles. On le comprendra facilement lorsqu'on apprendra qu'il s'étendait sur une longueur de plus de 1.500 mètres.

A Gourdon, du Tour-de-Ville, on apercevait aisément, en particulier la nuit, cette immense fournaise.

Propos du dernier incendie de bicyclette. — Les recherches actives effectuées par la gendarmerie de Gourdon pour découvrir l'auteur de l'accident survenu à notre compatriote Mlle Anna Verdier, ont abouti à la découverte de ce jeune fuyard. C'est un gamin de 12 ans, Louis J..., domicilié chez ses parents, à Payrac.

Le parquet a immédiatement ouvert une instruction contre ce jeune délinquant pour blessures par imprudence.

### Montfaucon

Inauguration du monument aux morts. — L'inauguration du monument aux enfants de Montfaucon morts pour la France aura lieu le lundi 27 août, lendemain de la fête locale. Elle sera précédée d'un banquet populaire ouvert à tous, qui sera servi dans les locaux de l'école des filles.

Les souscriptions à ce banquet, dont le prix est fixé à 15 francs, sont reçues dès à présent par M. Lavaur, Maire de Montfaucon, président du comité; par M. Frédéric Bergognoux, coiffeur, et M. Rossignol, hôtelier.

### Vente d'une jument

Une jument réformée, provenant de la Gendarmerie de Cahors, sera vendue à Cahors, place Gambetta, le Samedi 21 juillet courant, à 14 heures.

### REPRÉSENTANTS DEMANDÉS

Ecrire **Produit YUGAM**, 180, R. St-Germain, ARGENTEUIL (S.-et-O.).

tituteur à Bagnac, naguère, instituteur à l'école communale de Figeac, avec Mlle Marie-Louise Apchin, fille du propriétaire bien connu de La Curie, près Figeac.

Nous adressons aux jeunes fiancés nos meilleurs vœux de bonheur.

Etat-civil de Figeac du 3 au 12 juillet. — Naissances. — Brousse Marie-Louise-Emilienne, née à Pilsac, commune de Figeac; Saintemarie Albertine-Jeanne, née à Ladogan, commune de Figeac; Roques Geneviève-Marie, rue Ségurier; Péliassier André-Paul, rue Caviale; Boyer Georges, rue Gambetta; Amadiou Jean-Gualbert, aux Carmes; Bos Roger-Antoine, rue Guyot; Lacroix Marie-Jules, avenue Gambetta; Lapeyre Jacqueline-Yvonne; Sènergues Jean, avenue Gambetta; Bessières Lucette-Aline, place Champollion.

Décès. — Fichés François, âgé de 63 ans; Gauzes Jules-Marcel, 50 ans, à l'hospice; Lacam Auguste, 45 ans, à l'hospice; Montfort Françoise, 62 ans, à l'hospice; Estève Françoise, 55 ans, à l'hospice.

Publications de mariages. — Entre Pierre-Albert Verbière, instituteur à Bagnac et demoiselle Marie-Louise Apchin, domiciliée à Figeac, fille mineure, sans profession; entre Jean-Bouygues, cultivateur, domicilié à Cavagnac (Lot) et demoiselle Marie-Jeanne-Eudoxie Fau, sans profession, à Figeac.

### Viazac

Fête patronale. — La jeunesse de la commune de Viazac, à quelques kilomètres de Figeac, se prépare à fêter dignement sa fête patronale, qui aura lieu les 28, 29 et 30 juillet prochains. Nous rélevons au programme les réjouissances ci-après : Samedi 28 juillet : Ouverture de la fête par des salves d'artillerie; réception de la musique.

Dimanche 29 juillet : 6 heures, réveil en fanfare; 7 heures, distribution des bouquets avec le concours de la musique; 11 h. 30, apéritif-concert, avenue de la Gare; 14 h. 30, jeux divers; 15 heures, grandes courses de bicyclettes; prix : 30, 20, 10 et 5 francs (prime offerte par M. Lafabrie, cycles à Bagnac, au premier des coureurs); 16 heures, grand bal public, bataille de confetti; 18 heures, départ d'un superbe ballon « La Belle-Mère »; 21 heures, brillants feux d'artifice; 22 heures, bal de nuit.

Lundi 30 juillet : 10 h. jeu du baquet; 11 heures, apéritif, jeux divers; 14 heures, courses pédestres (nombreux prix); 16 h. clôture de la fête.

### Camburat

Baccalauréat. — Notre jeune compatriote Mlle Odette Battut, fille de notre sympathique conseiller municipal, vient d'être admise aux épreuves orales du baccalauréat de l'enseignement secondaire, sciences-langues vivantes.

Nos félicitations.

### Faycelles

Probité. — M. Pierre Chabbert, à la Rivière-Loupain, trouva tout récemment un portefeuille contenant une assez forte somme d'argent, ainsi que des papiers de famille importants, appartenant à M. Andrieu, propriétaire au Mas-de-Noyer, auquel il s'est empressé de remettre le tout.

Nous félicitons M. Chabbert pour cet acte de probité.

### St-Céré

Courses de bicyclettes. — Course internationale, 60 kilomètres. — 1<sup>er</sup>, Vialozal, de Saint-Céré, en 1 h. 50 m.; 2<sup>e</sup>, Cassagnade, de St-Céré, en 1 h. 58 m.; 3<sup>e</sup>, Bellan, de Brive, en 1 h. 58 m. 2 s.; 4<sup>e</sup>, Gambade; 5<sup>e</sup>, Laplaze.

Consolation, 7 kilomètres : 1<sup>er</sup>, Laplaze; 2<sup>e</sup>, Gambade; 3<sup>e</sup>, Janot; 4<sup>e</sup>, Verbiguë.

### Arrondissement de Gourdon

Hôtels gourdonnais. — Le 10 juillet, dans notre compte-rendu du banquet de l'Amicale des instituteurs, servi excellemment par l'Hôtel de la Boule d'Or, nous écrivions : « Son propriétaire, M. Pauvrehomme, avait fait tout ce qu'il fallait pour ruiner une légende qui tentait de s'accréditer, à savoir qu'à Gourdon il était malaisé de trouver une bonne table. L'épreuve concluante est faite ».

à constaté avec plaisir le bon goût et le dévouement apportés par le comité de l'illumination de la mairie et tout particulièrement du monument aux morts de la guerre dont l'effet était très réussi.

Nos félicitations à la clique de notre sympathique clairon, Roques, dont le gracieux concours a été des plus brillants et d'un dévouement à toute épreuve.

### Montcabrier

Accident. — Samedi soir, en revenant de la foire de Montcabrier, où il avait acheté une paire de boeufs, M. Séguy, marchand-tailleur à Puy-Evêque, fut soudain renversé par son attelage et une des bêtes lui passa si malencontreusement sur un bras, qu'il en eut le biceps et le muscle largement déchirés produisant une forte blessure par où le sang s'échappait en abondance.

Transporté à Puy-Evêque par M. Grangé, on lui administra une piqûre antitétanique et on lui donna les premiers soins que nécessitait son état.

### Conduché-Gare

Réunion touristique. — Nous apprenons que, sous les auspices du comité des Ponts, dont le siège est à Bouziès-Haut, une importante réunion touristique aura lieu dimanche prochain 22 juillet, à Conduché-Gare, commune de Bouziès-Haut.

La réunion en question est fixée à 13 heures et demi, heure légale, à l'hôtel de la Gare. Elle sera placée sous la présidence de M. Lagarde, délégué régional du Touring-Club de France.

Tous ceux qui ont à cœur l'extension du tourisme dans notre contrée, privée de débouchés, sont priés d'y assister.

### Arrondissement de Figeac

Un hôtel du seizième siècle pour 110 fr. — La ville de Figeac vient de se rendre acquéreur de l'hôtel Sully pour la somme de 110 fr.

Vieux de quatre siècles, l'immeuble que Sully, le grand ministre d'Henri IV, habita pendant sa disgrâce, a fait l'objet d'une enchère sur licitation à la barre de notre tribunal.

### Montouca

Nécrologie. — Tout récemment ont eu lieu les obsèques de M. l'abbé Cagnac, curé du faubourg St-Privat, décédé à l'âge de 70 ans des suites d'une opération. Une nombreuse assistance accompagnait à sa dernière demeure cet homme de bien qui desservait sa paroisse depuis 33 ans et dont on vantait la grande tolérance et l'inépuisable charité.

Nous prions sa famille d'agréer nos respectueuses condoléances.

Le 14 juillet. — La fête nationale n'a pas été marquée cette année que par l'initiative d'un café du boulevard, qui a tiré sur le foirail, devant un public assez nombreux, un joli, mais trop bruyant feu d'artifice et organisé un bal de plein air fort goûté de la jeunesse.

### Puy-Evêque

A l'approche des vacances, au moment où des étrangers peuvent venir séjourner à Puy-Evêque, il serait de toute nécessité que le public soit bien informé des mesures que pense prendre la municipalité pour se conformer aux prescriptions de la Commission d'hygiène. Il ne faut pas qu'on puisse encore avoir des craintes sur la salubrité de notre ville qui par sa situation exceptionnelle doit attirer les touristes.

Courses. — Voici le résultat des courses organisées par le comité des fêtes à l'occasion de la fête nationale :

Course à la nage, vitesse : 100 mètres. — 1<sup>er</sup> prix, Guichene; 2<sup>e</sup>, Abel Amoureux; 3<sup>e</sup>, Bruyère.

Course de résistance. — 1<sup>er</sup> prix, Bruyère; 2<sup>e</sup>, Amoureux; 3<sup>e</sup>, Guichene.

Courses pédestres, 100 mètres. — 1<sup>er</sup> prix, Bérié; 2<sup>e</sup>, Présept; 3<sup>e</sup>, Boutourel.

800 mètres. — 1<sup>er</sup> prix, Roux; 2<sup>e</sup>, Amoureux; 400 mètres, 1<sup>er</sup> prix, Paulus Présept; 2<sup>e</sup>, Roux.

Courses de fillette. — 1<sup>er</sup> prix, Simone Présept; 2<sup>e</sup>, Raynalie; 3<sup>e</sup>, Simonol.

Au cours de cette fête, la population

tout était arrivé et dès que je compris, je pardonnai... et alors...  
— Alors ? répéta-t-elle en le voyant s'arrêter.  
— Alors, je vis votre amour, votre sollicitude pour mes vieux parents; j'appris à vous connaître, je vis la difficulté de votre position... je commençai à admirer votre courage, et quand vous êtes partie... la maison me parut un désert !  
— Vous ai-je donc manqué ? demanda-t-elle avec incrédulité.  
— Manqué ?... ce fut horrible après votre départ; mais j'avais décidé de me donner un mois, un mois tout entier, pour voir si je pouvais vivre sans vous, et je ne peux pas, je ne peux supporter votre absence un jour de plus. Je veux que vous reviez avec moi, ma femme, et que vous ne me quittiez plus jamais !  
— Le pigeon et les pierrots battillards s'étaient éloignés depuis longtemps quand Reginald et Alison se levèrent et revinrent lentement au bord de l'eau, vers la demeure temporaire de la jeune femme, et les rues se dorèrent au soleil couchant quand ils se trouvèrent dans son petit salon.  
— Nous rentrerons par un train du soir, dit Reginald avec décision. Vous me donnerez à dîner ici, et nous partirons pour chez nous... ma femme... ma femme !  
De nouveau, Alison se retrouva dans ses bras, le visage couvert de baisers.

M. et Mrs Metcalfe furent profon-

dément surpris et impressionnés par l'effet stupéfiant produit sur leur belle-fille par son séjour d'un mois à Londres.

— On dirait une créature nouvelle, dirent-ils l'un à l'autre, et Reg et elle semblent inséparables. Sans doute le bouleversement de son retour et de la mort d'Harold avait accablé la chère Rose. Ce n'est plus la même femme. On dirait de nouveaux mariés. C'est délicieux et merveilleux !

Les vieillards remarquèrent cependant une chose; après leur retour de Londres, Reginald appelait rarement sa femme — pour ne pas dire jamais — par son nom de baptême. Le nom de « Rose » ne passait jamais ses lèvres quand il lui parlait. Des noms tendres, il lui en donnait sans compter, le sien, jamais.

Et cependant, ce ne peut être parce qu'il n'aime pas ce nom, disait Mrs Metcalfe à son mari, une année plus tard, près du berceau de leur petite-fille, « car lorsque j'ai demandé à Reg comment le cher bébé s'appellerait, il répondit immédiatement : « Eh bien, Rose !... Ma femme et moi voulons qu'elle s'appelle Rose... Rose-Alison ». Ainsi, vous voyez, cher, qu'il aime réellement ce nom.

Oh ! oui, il aimait ce nom, comme il avait aimé l'enfant aux cheveux d'or qui l'avait porté... l'enfant qui reposait dans le cimetière de Southampton; mais son amour pour Alison croissait et s'approfondissait,

tout différent de l'amour qu'il avait ressenti pour sa femme-enfant.

Tous deux firent un pèlerinage à sa tombe, érigée dans un coin paisible, et Reginald eut pour sa compagne un regard de gratitude tendre en lisant les mots gravés sur la croix de marbre blanc qu'elle avait fait élever à la mémoire de Rose. Ces mots étaient très simples, très courts :

ROSE METCALFE  
MORTE, JUIN — 2 — 18.  
ÂGÉE DE 18 ANS  
A CEUX-LÀ, LE ROYAUME DU CIEL

— Ma pauvre petite fille, dit doucement Reginald, ma pauvre petite Rose !... Ce sont bien les mots qui lui convenaient; elle était aussi douce, aussi simple qu'un enfant !

— Pardonnez-moi murmura Alison, la main serrée dans la main de son mari. Pardonnez-moi et comprenez-elle ?

— Elle pardonne parce qu'elle comprend, répondit-il doucement. J'aime à penser que si elle peut nous voir, elle est heureuse de notre bonheur, de notre joie !

Sur le chemin du cimetière à la gare, ils rencontrèrent l'ancienne propriétaire d'Alison, Mrs Jennings, qui, pleine de ressentiment pour une précédente rencontre dans Regent's Street, fit mine de passer sans la reconnaître. Mais la jeune femme déjoua les intentions de la bonne dame en lui tendant la main en disant avec cordialité :

— Comment allez-vous, Mrs Jennings ? Vous vous souvenez de moi, n'est-ce pas ? J'ai logé chez vous quelques semaines, quand j'étais Alison Dering ?

La chaleur de l'accueil dérida Mrs Jennings, un sourire remplaça l'expression renfrognée de toute sa personne, elle serra chaleureusement la main tendue.

— Et bien, je suis charmée de vous revoir, Miss... peut-être devrais-je dire Madame ? se reprit-elle, en décidant sur-le-champ de paraître ignorer leur précédente rencontre. Vous n'êtes peut-être plus miss Dering ?

— Non, Mrs Jennings, je ne suis plus miss Dering, répondit Alison paisamment, voici mon mari.

Mrs Jennings salua aimablement Reginald.

Nous sommes venus passer ici une heure ou deux pour affaires. Je suis contente de vous avoir rencontré, car je n'aurais pas eu le temps d'aller chez vous.

— Charmante, aimable, et tout ! expliquait un peu plus tard Mrs Jennings à son mari. Si aimable, que le croiriez-vous, je l'ai laissée partir sans même lui demander son nouveau nom !

J'ai préféré ne pas prononcer votre nom, disait Alison à Reginald, presque au même moment, alors que le train les emportait vers leur home, elle aurait pu poser des questions embarrassantes, et des complications s'ensuivraient; d'autant plus que je ne la

reverrai probablement jamais.

— Jamais, je le crois et je l'espère ! répondit Reginald. Je veux que rien ne vous rappelle jamais vos jours de misère et de besoin. Vous avez commencé une nouvelle vie avec moi, ma chérie, et je veux que cette vie soit heureuse. Il faut oublier tout ce qui fut triste dans votre passé et vous souvenir seulement que vous êtes heureuse maintenant... que nous sommes heureux ensemble ?

El Alison, de l'abri sûr fait par les bras de son mari, regardant le doux paysage d'été, sentit que le passé était vraiment mort... et qu'elle était bien heureuse ! FIN

### NOTRE FEUILLETON

Nous commencerons dans notre prochain numéro la publication d'un nouveau et intéressant feuilleton :

### Les mains pures

par  
la Comtesse de Baillache

### A Vendre

Très joli Salon Louis XVI moderne, à l'état de neuf, 5 pièces.  
2 chaises, 2 fauteuils, 1 canapé.  
Visible chez CAMBRAI, marchand de meubles, 18, rue des Soubirous, CAHORS.

Mais il n'en fut pas de même pour le curage des étangs précédant les moulins, lesquels contenaient une épaisse couche de vase. Cette bourbe malsaine fut évacuée par les vannes motrices et de décharge dans le lit du ruisseau mère, dont le fond fut bientôt recouvert sur toute la traversée de la commune.

En raison de la saison des basses eaux et de leur faible courant, il en résulta une coloration persistante de l'eau, accompagnée bientôt d'une odeur nauséabonde, à tel point que les animaux qu'on y abreuva journellement refusèrent d'y satisfaire leur soif, que les ménagères ne purent plus y blanchir leur linge et que l'excellent poisson que l'on y pêche habituellement prit lui-même le mauvais goût de vase.

Cette opération de curage fut donc mal exécutée et aurait pu causer de fâcheux accidents.

Il nous a semblé qu'il y avait lieu de mettre les choses au point pour l'avenir, en priant M. le Maire et l'Administration compétente de veiller et de s'opposer à une pareille pollution des eaux, en rappelant aux usiniers que les eaux rendues par eux à la rivière ne doivent pas, par leur température ou leur nature, compromettre la salubrité publique, l'alimentation des hommes et des animaux, la satisfaction des besoins domestiques, les utilisations agricoles ou industrielles, la conservation du poisson.

En outre, nous croyons devoir rappeler aussi, qu'en 1921 le Conseil municipal demanda l'exécution du curage du ruisseau mère, qui est comblé en de nombreux points sur la moitié de sa largeur, ce qui donne lieu à des débordements précipités à la moindre crue.

Nous ne connaissons pas les motifs pour lesquels cette opération ne fut pas exécutée en 1922; or, elle ne sera pas, semble-t-il, en 1923, malgré son extrême urgence. Quelle que puisse être la solution envisagée, il parait rationnel cependant que ce curage, si indispensable à tous les points de vue, doit être exécuté sans retard.

Nous prions donc l'Administration compétente, qui ne peut que reconnaître son indiscutable urgence, de vouloir bien faire prendre par M. le Préfet, l'arrêté à intervenir.

### Un groupe d'intéressés.

Nous prions sa famille d'agréer nos respectueuses condoléances.

Le 14 juillet. — La fête nationale n'a pas été marquée cette année que par l'initiative d'un café du boulevard, qui a tiré sur le foirail, devant un public assez nombreux, un joli, mais trop bruyant feu d'artifice et organisé un bal de plein air fort goûté de la jeunesse.

### Puy-Evêque

A l'approche des vacances, au moment où des étrangers peuvent venir séjourner à Puy-Evêque, il serait de toute nécessité que le public soit bien informé des mesures que pense prendre la municipalité pour se conformer aux prescriptions de la Commission d'hygiène. Il ne faut pas qu'on puisse encore avoir des craintes sur la salubrité de notre ville qui par sa situation exceptionnelle doit attirer les touristes.

Courses. — Voici le résultat des courses organisées par le comité des fêtes à l'occasion de la fête nationale :

Course à la nage, vitesse : 100 mètres. — 1<sup>er</sup> prix, Guichene; 2<sup>e</sup>, Abel Amoureux; 3<sup>e</sup>, Bruyère.

Course de résistance. — 1<sup>er</sup> prix, Bruyère; 2<sup>e</sup>, Amoureux; 3<sup>e</sup>, Guichene.

Courses pédestres, 100 mètres. — 1<sup>er</sup> prix, Bérié; 2<sup>e</sup>, Présept; 3<sup>e</sup>, Boutourel.

800 mètres. — 1<sup>er</sup> prix, Roux; 2<sup>e</sup>, Amoureux; 400 mètres, 1<sup>er</sup> prix, Paulus Présept; 2<sup>e</sup>, Roux.

Courses de fillette. — 1<sup>er</sup> prix, Simone Présept; 2<sup>e</sup>, Raynalie; 3<sup>e</sup>, Simonol.

Au cours de cette fête, la population

### Arrondissement de Gourdon

Hôtels gourdonnais. — Le 10 juillet, dans notre compte-rendu du banquet de l'Amicale des instituteurs, servi excellemment par l'Hôtel de la Boule d'Or, nous écrivions : « Son propriétaire, M. Pauvrehomme, avait fait tout ce qu'il fallait pour ruiner une légende qui tentait de s'accréditer, à savoir qu'à Gourdon il était malaisé de trouver une bonne table. L'épreuve concluante est faite ».

tout était arrivé et dès que je compris, je pardonnai... et alors...  
— Alors ? répéta-t-elle en le voyant s'arrêter.  
— Alors, je vis votre amour, votre sollicitude pour mes vieux parents; j'appris à vous connaître, je vis la difficulté de votre position... je commençai à admirer votre courage, et quand vous êtes partie... la maison me parut un désert !  
— Vous ai-je donc manqué ? demanda-t-elle avec incrédulité.  
— Manqué ?... ce fut horrible après votre départ; mais j'avais décidé de me donner un mois, un mois tout entier, pour voir si je pouvais vivre sans vous, et je ne peux pas, je ne peux supporter votre absence un jour de plus. Je veux que vous reviez avec moi, ma femme, et que vous ne me quittiez plus jamais !  
— Le pigeon et les pierrots battillards s'étaient éloignés depuis longtemps quand Reginald et Alison se levèrent et revinrent lentement au bord de l'eau, vers la demeure temporaire de la jeune femme, et les rues se dorèrent au soleil couchant quand ils se trouvèrent dans son petit salon.  
— Nous rentrerons par un train du soir, dit Reginald avec décision. Vous me donnerez à dîner ici, et nous partirons pour chez nous... ma femme... ma femme !  
De nouveau, Alison se retrouva dans ses bras, le visage couvert de baisers.

### NOTRE FEUILLETON

Nous commencerons dans notre prochain numéro la publication d'un nouveau et intéressant feuilleton :

### Les mains pures

par  
la Comtesse de Baillache

### A Vendre

Très joli Salon Louis XVI moderne, à l'état de neuf, 5 pièces.  
2 chaises, 2 fauteuils, 1 canapé.  
Visible chez CAMBRAI, marchand de meubles, 18, rue des Soubirous, CAHORS.

## L'ÉTRANGÈRE

Adapté de l'anglais  
PAR  
E.-Pierre LUGUET

XXII

Mais pas ici... pas dans Regent's Park, s'écria Alison avec un petit rire tremblant, en se dégageant de ses bras. En admettant que ce soit le Paradis... le Paradis lui-même ! Elle rit encore, d'un rire qui, quoique chevrotant, était si plein de joie que Reginald la reprit dans ses bras.

— Étais-ce le Paradis tout dit-il l'heure, avant que je vienne ? dit-il.

Et avec un nouveau rire de pures délices, elle répondit doucement :  
— Non... Non...

Bibliographie

Revue Scientifique

Fondée en 1863
Paraissant les deuxièmes et quatrièmes samedis de chaque mois
Sommaire du 14 Juillet 1923

L'arborescence nationale des Barres et le Friculeum Vilmoriniana, par L. Pardé, Conservateur des Eaux et Forêts, Directeur des Ecoles Forestières des Barres. — La Notion de Secrétaire interne et l'Œuvre de Théophile de Bordeu, par le Dr A.-C. Guillaume, ancien interne des hôpitaux de Paris.

Revue Industrielle: La Téléphonie sans fil et les Concerts, par G. Malgorn. — Notes et actualités: Mathématiques: Le mois Mathématique à l'Académie des Sciences (mai 1923). — Astronomie: L'Eclipse du Soleil le 20 septembre 1922. — Géographie: Les Cartes préhistoriques. — Biologie: Le nombre et le poids des Œufs de poule. — Biologie végétale: Genèse et Anatomie des Péricarpes et des Spermodermes chez les Polygonacées.

Applications de la science à l'industrie. — Génie Maritime: Pour le maintien de l'Arsenal de Bizerte. — Mines: L'Industrie du Graphite à Madagascar.

Nouvelles: Académie des Sciences, etc. Vie scientifique universitaire. Académie des Sciences de Paris: Comptes-rendus des séances des 11, 18 et 25 juin 1923.

Bibliographie. Prix du numéro: France, 1 fr. 90. Etranger, 2 fr. 50. — Chèques postaux: Paris, 4882. — Paris, 286, boulevard Saint-Germain, VII<sup>e</sup>. Téléphone Fleurus: 02-29.

Mesdames, Vous n'êtes peut-être pas toutes de parfaites maîtresses de maison ni des femmes d'intérieur accomplies. Mais vous pouvez toutes le devenir grâce aux Publications Françaises Tedesco.

Si vous désirez vous en convaincre il vous suffira de nous retourner le bon dossier et vous recevrez gratuitement notre « POCHETTE SPECIMEN » contenant: 1° un numéro du Journal des Ouvrages de Dames; 2° un numéro de La Femme Chez Elle; 3° un numéro de Mon Aiguille; 4° une planche de dessins décalquables au fer chaud.

Je désire recevoir, à titre gracieux, votre « POCHETTE SPECIMEN » contenant un exemplaire de chacune des publications: « Journal des Ouvrages de Dames », « La Femme Chez Elle », « Mon Aiguille » et un spécimen de vos planches de dessins décalquables au fer chaud. Ce joint 0 fr. 50 pour le port.

Nom: Adresse: Date et Signature

LES ANNALES

La « Carte de la République des Lettres » rédigée par André Lang et dessinée par Don, que Les Annales publient cette semaine, est amusante au possible. Elle présente, sous une forme humoristique, la conclusion ou double voyage dans la République des Lettres qui fit tant de bruit.

Le même numéro contient des articles sur les sujets les plus divers, artistiquement signés par G. Lenôtre, Pierre Mac Orlan, Gustave Le Bon, Henry Bordeaux, Yvonne Sarcy, G. de Pawlowsky, etc.

En vente partout 0 fr. 75.



LA MODE PRATIQUE

RAPPORTE 100 FOIS CE QU'ELLE COUTE

LES PLUS NOUVEAUX MODÈLES DES MEILLEURS DESSINATEURS LES PLUS JOLIS OUVRAGES LES MEILLEURES RECETTES LES MEILLEURS ROMANS

79, BOULEVARD ST-GERMAIN, PARIS

LES FEMMES DE GOUT

PARIS-BRODERIE

LES PLUS JOLIS DESSINS DE BRODERIE

Décalquables AU FER CHAUD

(Procédé Breveté)

Chemin de fer de Paris à Orléans

ÉTÉ 1923

Route thermique d'Auvergne

Visite par les services d'auto-cars des Compagnies d'Orléans et de P. L. M. des jolies stations thermales d'Auvergne et des superbes sites qui les environnent.

1° Service Circulaire

Circuit au départ de La Bourboule, les mardi, jeudi, samedi et dimanche du 15 juin au 5 septembre (prolongation éventuelle jusqu'au 14 septembre):

La Bourboule, le Mont-Dore, Orcival, Col de la Moreno, Royat, Clermont, Royat, Lac d'Ayat, Saint-Nectaire, Lac Chambon, Le Mont-Dore La Bourboule.

Départ: 12 h. 45 — Retour 19 h.

Prix par place: 28 francs

Le circuit est en correspondance à Clermont et à Royat avec un autre circuit: Vichy, Aigueperse, Châtel Guyon, Riom, Clermont, Royat, Volvic, Châtel-Guyon, Randan et Vichy.

Prix par place pour les deux circuits: 75 francs.

2° Service Spécial

Les lundi, mercredi et vendredi du 15 juin au 5 septembre (prolongation éventuelle jusqu'au 15 septembre) avec aller et retour dans la même journée par Randanne, Royat, Clermont, Riom et Aigueperse.

Aller: — Départs de La Bourboule 7 h. 30, du Mont-Dore 7 h. 45; arrivée à Vichy 12 h.

Retour: — Départ de Vichy 15 h 30; arrivée au Mont-Dore 19 h; à La Bourboule 19 h 15.

Prix par place: La Bourboule à Vichy ou vice versa: 34 fr.

La Bourboule à Vichy et retour: 60 fr.

La Compagnie d'Orléans a organisé d'autres services d'auto-cars permettant la visite des plus beaux sites des Monts d'Auvergne:

a) du Mont-Dore à Saint-Nectaire par Murols.

b) de La Bourboule et du Mont-Dore au Lioran et à Vic-sur-Cère et retour par Le Puy Mary et Salers.

Le nouveau « Livret-Guide officiel »

La Compagnie d'Orléans va faire paraître, fin Mai, son nouveau Livret-guide officiel.

Ce document, complètement remanié, comporte sous une très élégante couverture reproduisant le château de Chenonceaux, d'après une aquarelle du maître Robida, un texte descriptif très documenté et abondamment illustré. On y trouvera l'horaire de toutes les lignes du Réseau pour le Service d'Été 1923, des cartes et plans, des renseignements généraux sur les billets, etc. C'est une publication indispensable pour préparer les voyages et servir de guide au cours des déplacements.

Il sera mis en vente dans les gares et bureaux de ville du Réseau, au prix de 2 fr. 50 l'exemplaire.

ÉTÉ 1923

Saison thermique à Saint-Nectaire par le Mont-Dore.

Service automobile en correspondance au Mont-Dore avec les trains express de ou pour Paris-Quai d'Orsay.

Du 31 mai au 19 septembre.

Paris départ 22 h., le Mont-Dore arrivée 7 h. 36 Saint-Nectaire arrivée 9 h. 30.

Voitures directes des trois classes. — Wagon-lits avec places de lit et de couchettes entre Paris-Quai d'Orsay et le Mont-Dore.

Service de jour. — Du 1<sup>er</sup> juin au 25 septembre. — Paris dép. 8 h. 22 (1). — Le Mont-Dore arrivée 18 h. 20, Saint-Nectaire arrivée 20 h.

Voitures directes des trois classes. — Wagon-restaurant entre Paris-Quai d'Orsay et Eygurande.

Prix total par place et par voyage simple au départ de Paris-Quai d'Orsay pour Saint-Nectaire: 1<sup>re</sup> classe 107.95, 2<sup>e</sup> classe 74.90, 3<sup>e</sup> classe 51.65. Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay pour Saint-Nectaire.

(1) Départ de Paris-Quai d'Orsay à 8 h. 47, les samedis et veilles de fêtes, dimanches et jours de fête, du 10 juillet au 2 septembre inclus, ainsi que les 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> août.

Imp. COUESLANT (Personnel intéressé) Le co-gérant: M. DAROLLE

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL:

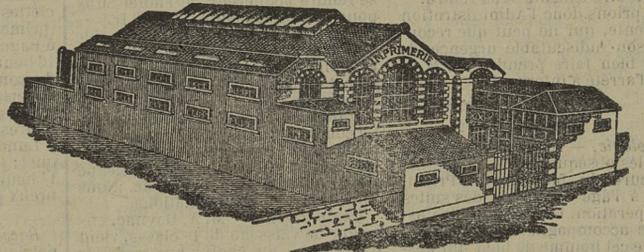
1, Rue des Capucins

ANNEXE:

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



SERVICE D'ÉTÉ (1923)

De Paris à Toulouse par Cahors

Table with columns for train types (OMNIB., EXP., MIXTE RAPIDE) and departure times for various stations from Paris to Toulouse via Cahors.

De Toulouse à Paris par Cahors

Table with columns for train types (MIXTE, OMNIB., EXP., RAPIDE) and departure times for various stations from Toulouse to Paris via Cahors.

De Cahors à Libos

Table with columns for train types (EXP., RAPIDE) and departure times for stations from Cahors to Libos.

De Libos à Cahors

Table with columns for train types (EXP., RAPIDE) and departure times for stations from Libos to Cahors.

St-Denis-près-Martel et Aurillac

Table with columns for train types (EXP., RAPIDE) and departure times for stations from St-Denis-près-Martel to Aurillac.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Table with columns for train types (EXP., RAPIDE) and departure times for stations from Le Buisson to St-Denis-près-Martel.

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

Table with columns for train types (EXP., RAPIDE) and departure times for stations from Toulouse to Capdenac, Brive, and Paris.

Aurillac à St-Denis-près-Martel

Table with columns for train types (EXP., RAPIDE) and departure times for stations from Aurillac to St-Denis-près-Martel.

St-Denis-près-Martel au Buisson

Table with columns for train types (EXP., RAPIDE) and departure times for stations from St-Denis-près-Martel to Le Buisson.

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

Table with columns for train types (EXP., RAPIDE) and departure times for stations from Paris to Brive, Capdenac, and Toulouse.

De Sarlat à Gourdon

Table with columns for train types (EXP., RAPIDE) and departure times for stations from Sarlat to Gourdon.

De Gourdon à Sarlat

Table with columns for train types (EXP., RAPIDE) and departure times for stations from Gourdon to Sarlat.

De Cahors à Capdenac

Table with columns for train types (EXP., RAPIDE) and departure times for stations from Cahors to Capdenac.

De Capdenac à Cahors

Table with columns for train types (EXP., RAPIDE) and departure times for stations from Capdenac to Cahors.